

BULLETIN MUNICIPAL – N° 5 – OCTOBRE 2025

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

VOTRE AGENDA

Vous pouvez noter dans votre agenda :

- œ PRESENTATION DE L'EXPOSITION DES DESSINS DE NOS ELEVES DE CM A L'ECOLE EDGAR GASCON D'HAUDAINVILLE sur les aviateurs abattus en Meuse pendant la Seconde Guerre Mondiale – le **samedi 18 octobre à 11 heures**, à l'espace culturel (église) – par Messieurs Pierre Roussel et Yves Jadot, d'Haudainville qui sont à l'origine de cette exposition et qui ont animé ce travail de mémoire des élèves
- œ EXPOS A L'EGLISE (Espace Culturel Saint Martin) : l'actuelle expo sur les « aviateurs abattus » sera démontée le 8 novembre, pour être présentée à la salle des fêtes d'Haudainville à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre
- œ Elle sera suivie d'une petite période de travaux et d'entretien de notre église, jusqu'au week-end des 6 et 7 décembre pour une expo vente de créations artistiques (nous en reparlerons) puis place en décembre aux crèches de Noël mises en place par la paroisse jusqu'à début janvier par Michel Tonnellatto
- œ FILM DOCUMENTAIRE le jeudi 6 novembre à 20h00 à la salle des fêtes, présenté par l'association Belrupt Loisirs, dans le cadre de l'opération nationale du Mois du Film Documentaire, animée en Meuse par la Bibliothèque Départementale. Le film **"Harcèlement scolaire, nos vies d'après"** sera présenté et commenté par sa réalisatrice, Cécilia Brès (entrée libre).
- œ CEREMONIE de mémoire des morts pour la France, à l'occasion de la célébration de l'armistice du 11 novembre 1918 – en même temps que la célébration de la fête patronale, la **Saint Martin**, le patron du village, fêté également le 11 novembre. Cette année, compte tenu de la surcharge du calendrier, la cérémonie aura lieu **le samedi 8 novembre**. Ces célébrations commenceront par une messe à 10 heures – avec la présence de porte-drapeaux, puis hommage au monument aux morts avec le ravivage de la flamme venue de l'Arc de Triomphe des Champs Elysés et la participation de la Chorale de Belrupt – suivis d'un pot amical à la salle des fêtes où tout le monde est invité – et où la Chorale de Belrupt présentera quelques chants.
- œ REPAS DES AINES le **dimanche 16 novembre à midi** : ci-après, toutes les informations utiles pour s'inscrire.
- œ CONCERT GOSPEL le **samedi 6 décembre** à l'église de Belrupt organisé par l'association la Clef de solidarité d'Haudiomont.

REPAS DES AÎNÉS LE DIMANCHE 16 NOVEMBRE

Cette année le repas annuel offert par la Commune à nos aînés, âgés de 65 ans et plus, se, déroulera le dimanche 16 novembre, à midi, à la salle des Fêtes, à une semaine de la Saint Martin, fête patronale de Belrupt.

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 12.

Comme ces dernières années, chacune de nos aînées ou chacun de nos aînés peut se faire accompagner d'une personne (mais cette dernière n'est pas invitée et doit s'acquitter d'une participation aux frais de repas – fixés cette année encore à 40 euros).

Un petit orchestre animera ce repas.

A ce propos, rappelons l'autre tradition locale : la commune offre des bons d'achat aux aînés à l'occasion de la fête patronale – juste avant la période des fêtes de fin d'année. Ces bons seront distribués aux personnes du village, présentes au village en début d'année civile, âgées de 65 ans et plus. De quoi se faire de petits plaisirs ... !

Bulletin d'inscription :

Madame, Monsieur

s'inscrit au repas des aînés du 16 novembre 2024 à midi.

Accompagnateur (trice) éventuel(le) :

(avec un chèque de 40 euros pour l'accompagnant éventuel).

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Le Gouvernement a fixé la date des élections municipales : ce sera le 15 mars – et le 22 s'il y a un second tour.

Les inscriptions sur les listes électorales seront closes le vendredi 6 février 2026, à l'exception des inscriptions dérogatoires prévues par le Code Electoral (article L30).

Si vous ne savez plus où vous êtes inscrit, vous pouvez consulter le site gouvernemental « service.public.fr » ou taper dans un moteur de recherche sur internet : « interroger votre situation électorale ».

Vous pouvez vous inscrire par internet ou passer en mairie.

L'ASTUCE DU JOUR

Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement et cette fois, c'est une question :

où jeter l'eau qui vous a servi à nettoyer vos sols ?

Cette eau contient des lessives, des produits divers qui n'ont pas leur place dans l'eau des rivières. C'est une eau « grise » qui doit être traitée avec les eaux usées.

Donc, vous la jetez dans un vidoir branché comme une machine à laver – ou dans les WC. Elle ira dans l'égout collectif ou dans votre installation autonome pour être traitée.

La pollution des mers et océans commence avec les eaux de pluie lorsqu'on les charge en produits chimiques ou pollués – c'est ce qui se passe quand vous jetez cette eau de nettoyage sur la rue ou le trottoir.